



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE

7 rue Taillefer – 17500 JONZAC

Tel. : 05 16 48 40 04

Mail : secretariat@symbas.fr

NATURA 2000 – Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents Compte-rendu du comité de pilotage du 03 décembre 2024

Le mardi 03 décembre 2024, le Comité de Pilotage Natura 2000 du site de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » s'est réuni à Allas-Champagne.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS

(46 participants)

Mme Margarita SOLA	Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine
Mme Célia GASPERINI	Chargée de mission de gestion des sites Natura 2000, Région Nouvelle-Aquitaine
Mme Barbara MONNEREAU	Animatrice Natura 2000, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
Mme Valérie GUERRY	Secrétaire, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
Mme Julie MELLUC	Chargée de mission forêt et filière bois, CDC Haute-Saintonge
Mme Marion JANSANA	Animatrice Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran », CDA de Saintes
Mme Sylvie FONTENY	Chargée de mission milieux aquatiques, Conseil Départemental de Charente-Maritime
Mme Sarah GIQUEL	Responsable d'opérations espaces naturels, Département de la Charente
Mme Valérie ROBERT	Responsable du service environnement, CDC des 4b Sud-Charente
Mme Sarah PAULET	Cheffe de projet pollution diffuse, animatrice Re-Source BAC Coulonge/St-Hippolyte, Établissement Public Territorial du Bassin du fleuve Charente (EPTB Charente)
Mme Peggy GAUTHIER	Chargée de mission développement durable, EAU 17
Mme Anne DELPECH	Maire déléguée de Barbezieux-Saint-Hilaire, élue du SYMBAS
Mme Marie-Catherine PRÉVOT	Mairesse de Saint-Hilaire-du-Bois
Mme Sylvie MALANGIN	Mairesse de St-Germain-de-Vibrac, élue du SYMBAS
Mme Isabelle TARDY	Mairesse de Clion
Mme Bernadette OCTEAU	Mairesse de Saint-Sigismond-de-Clermont, élue du SYMBAS
Mme Marie GIRAUDEAU	Mairesse de Fontaines d'Ozillac
Mme Sylviane OUVRARD	Conseillère municipale à Meux, élue du SYMBAS
Mme Brigitte CHALOM	Conseillère municipale à Tugéras-Saint-Maurice
Mme Christiane MAINGUENAUD	Riveraine à Tugéras-Saint-Maurice
M. Bernard MAINDRON	Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Maire d'Allas-Champagne, Vice-Président de la CDC de Haute-Saintonge
M. Berty BRIAUD	Vice-Président du Trèfle au SYMBAS, Conseiller municipal de Chantillac
M. Philippe LIMOUZIN	Elu du SYMBAS, Conseiller municipal de Les Gonds
M. Anaël LACHAISE	Technicien rivière, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
M. Fabien DOUMERET	Technicien rivière, Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
M. Yann DAVITOGU	Chargé de mission poissons migrateurs, Etablissement Public

	Territorial du Bassin du Fleuve Charente (EPTB Charente)
M. Jean-Michel VIDEAU	Maire de Clam, élu du SYMBAS
M. Jean-Marie EDOUARD	Conseiller municipal à Ozillac
M. Michel VION	Maire de Saint-Ciers-Champagne
M. Bernard DESSE	Maire de Le Tâtre
M. Hervé CHAGNIOT	2 ^{ème} adjoint à Champagnac, élu du SYMBAS
M. Raymond TESSONNEAU	Maire de Saint-Grégoire-d'Ardennes, élu du SYMBAS
M. Didier BERTHELOT	Conseiller municipal à Guitinières, élu du SYMBAS
M. Patrick BERTHELOT	Maire de Réaux-sur-Trèfle
M. Didier GERVRAUD	Maire de Mosnac, Vice-Président de la Seugne médiane au SYMBAS
M. Claude DIET	Conseiller municipal à Polignac
M. Patrick ROUMAS	Conseiller municipal à Allas-Bocage
M. Bernard EVEILLE	Riverain à Pommiers-Moulons
M. Bernard BONTRON	Conseiller municipal à Pommiers-Moulons
M. Bruno CHAINIER	Maire d'Arthenac
M. Jean-Bernard DE LARQUIER	1 ^{er} adjoint à Arthenac, Vice-Président de la Fédération de Chasse de Charente-Maritime
M. Didier LEMBERT	1 ^{er} adjoint à Montmérac, Vice-Président SEP Sud-Charente
M. Sylvain MARCILLE	Technicien, Fédération des chasseurs de Charente-Maritime
M. Jérôme BONCHE	Environat
M. Laurent DUFÉY	Chargé de mission herpétologie, Nature Environnement 17
M. David PAPON	Secrétaire Général, Sous-Préfecture de Jonzac

LISTE DES MEMBRES EXCUSÉS

(22 membres excusés)

M. le Préfet de Charente-Maritime	Préfecture de Charente-Maritime
Mme la Sous-Préfète de Jonzac	Sous-Préfecture de Jonzac, Charente-Maritime
Mme Sylvie MARCILLY	Présidente du Département de Charente-Maritime
Mme Christine BUREAU	Conseillère Départementale de Charente-Maritime
Mme Fabienne DUGUAS-RAVENEAU	1 ^{ère} adjointe à Pons, élue du SYMBAS
Mme Anaëlle BISSONNET	Chargée de mission, CEN Nouvelle-Aquitaine (Antenne Charente-Maritime)
Mme Eva RICHEZ	Chargée de mission botaniste-phytosociologique - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)
M. Philippe BOUTY	Président du Département de Charente
M. Jacky QUESSON	Maire de Saint-Genis-de-Saintonge, Vice-Président de la CDC Haute-Saintonge
M. Lionel BARRÉ	1 ^{er} adjoint à Saint-Médard, élu du SYMBAS
M. Christophe PAVIE	Maire de Nieul-le-Virouil
M. Claude MARTIAL	Maire de Saint-Germain-de-Lusignan
M. Jean-Marie RIPPE	Conseiller municipal à St-Germain-de-Lusignan, élu du SYMBAS
M. Philippe ROUET	Vice-Président de la Seugne aval au SYMBAS,
M. Camille PLAIZE	1 ^{er} adjoint à Clion-sur-Seugne, Vice-Président de la Maine au SYMBAS
M. Christian HUIILLIN	Maire de Saint-Georges-d'Antignac, élu du SYMBAS
M. Sylvain FAGART	Responsable d'équipe expertise - LPO
DDT Charente - Unité biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles	
DDTM Charente-Maritime	
DRAAF Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	
Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime	
Charente-Eaux - Pôle Re-Source	
Charente Nature	

Monsieur MAINDRON, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), introduit la séance avec Mme SOLA, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, et Mme GASPERINI, référente régionale des sites Natura 2000.

M. MAINDRON remercie l'ensemble des membres du COPIL d'être présents et excuse les absents.

1. Renouvellement du portage de l'animation Natura 2000 et de la présidence du COPIL

Mme MONNEREAU, animatrice du site Natura 2000, qui, après un succinct rappel des enjeux du réseau Natura 2000, présente les compétences du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), dans le cadre du renouvellement de la candidature du SYMBAS pour l'animation du site Natura 2000.

Mme GASPERINI explique qu'en vertu de l'article L.414-2 du Code de l'Environnement, il est prévu : « *Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par l'autorité administrative.* »

L'article R.414-8-1 précise que : « *Après l'approbation du document d'objectifs, l'autorité administrative convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, l'autorité administrative assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans.* »

Mme GASPERINI annonce que le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne renouvelle sa candidature pour l'animation du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » et que M. MAINDRON Bernard, renouvelle sa candidature en tant que Président du COPIL, du 17 décembre 2024 au 16 décembre 2027. Elle donne la parole à Mme SOLA pour procéder aux votes.

Les deux propositions sont approuvées à l'unanimité par les membres du COPIL (aucun vote contre, aucune abstention).

Après un mot de remerciement par M. MAINDRON aux membres du COPIL, l'animatrice Natura 2000 présente le bilan annuel (2024) et triennal (2022-2024) d'animation.

2. Gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire

a. Animation des contrats Natura 2000

Un contrat Natura 2000 a été déposé et accepté par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023, pour mener une lutte pluriannuelle contre la Jussie, une espèce exotique envahissante, au plan d'eau d'Allas-Bocage appartenant à la Fédération Départementale de Pêche de Charente-Maritime (FDAAPPMA17). Le montant de la subvention demandée s'élève à 138 000 euros TTC, subventionné à 80% par des fonds FEADER et à 20% par des fonds régionaux. En raison d'un retard d'instruction de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'intervention de 2024 n'a pas pu avoir lieu et ne sera pas reportée. Le marché public sera publié en début d'année 2025.

L'animatrice Natura 2000 précise que d'autres projets n'ont pas pu aboutir en raison de contrainte économique ou technique, mais que certains sont en prévision et seront déposés pour l'appel à projet contrat Natura de 2025. Elle rappelle également les freins de cet outil.

Mme GASPERINI précise que suite au transfert de la gouvernance des sites Natura 2000 État/Région, la Région Nouvelle-Aquitaine a dû instruire en priorité des dossiers antérieurs à 2023. C'est dans ce cadre que la Région n'a pas pu instruire les réponses d'appel à projet contrat Natura 2000 de 2023 et qu'elle a fait le choix de ne pas ouvrir un nouvel appel à projet en 2024.

M. DAVITOGLU (chargé de mission poissons migrateurs à l'EPTB Charente) demande si une communication est effective auprès des pêcheurs de l'étang d'Allas-Bocage pour les sensibiliser aux risques de dissémination de la Jussie ?

Mme MONNEREAU confirme qu'une communication et sensibilisation des usagers du site devra être mise en place sur cet enjeu.

b. Animation des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)

Entre 2022 et 2023, l'animatrice Natura 2000 explique qu'il y a eu des évolutions sur le bassin versant de la Seugne, avec de nouveaux Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et une évolution des MAEC pouvant être souscrites par les agriculteurs, pour notamment préserver la qualité de la ressource en eau et la biodiversité, ou soutenir les exploitations sur des terres à faible potentiel de rendement.

L'animatrice Natura 2000 dresse le bilan de l'animation réalisée via cet outil, ainsi que les contractualisations engagées sur les différents territoires. Elle précise qu'en deux ans, sur le PAEC à enjeu biodiversité de la Haute vallée de la Seugne, 55 exploitations agricoles se sont engagées dans des MAEC sur une surface totale de 381 ha. Ces MAEC ont permis d'apporter 645 790 euros de financement pour les agriculteurs du territoire. Elle fait part également du contexte de tension budgétaire actuel et futur. Afin de répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité, 600 000 euros ont été demandés aux services de l'État pour engager de nouvelles MAEC en 2025. Elle précise que l'animation Natura 2000 permet d'animer les MAEC et d'accompagner gratuitement les agriculteurs dans cette démarche. À titre d'exemple, sur certains territoires hors Natura 2000, cette animation ne sera pas subventionnée l'année prochaine, ainsi les diagnostics d'exploitation seront payants.

L'animatrice remercie la commune de Champagnac pour le recensement des agriculteurs de la vallée de la Seugne. Cette aide a permis d'engager de nombreux agriculteurs de la commune en MAEC, suite à l'annonce exceptionnelle d'attribution d'un budget supplémentaire à l'été 2024. Elle indique qu'elle sollicitera les autres collectivités pour recenser les agriculteurs dans les périmètres éligibles, afin de faciliter l'animation.

Mme SOLA précise que la Région n'est pas responsable des tensions budgétaires pour les enveloppes attribuées à chaque PAEC pour engager de nouvelles MAEC. Les financements pour les MAEC à enjeu biodiversité sont attribués par l'État, l'Europe et partiellement par l'Agence de l'Eau.

Mme GASPERINI informe que la Région a adressé un courrier au Ministère, demandant l'attribution de financements plus importants pour contractualiser de nouvelles MAEC à l'échelle régionale sur les territoires à enjeux, où un site Natura 2000 est présent.

Mme PAULET (cheffe de projet pollution diffuse, animatrice Re-Source BAC Coulonge/St-Hippolyte à l'EPTB Charente), présente les nouveaux outils de paiement direct auprès des agriculteurs, mis en place par l'EPTB Charente, EAU17 et la CDA de La Rochelle, dès 2025. Une enveloppe de 30 000 euros permettra d'accompagner les agriculteurs céréaliers sur des mesures visant la préservation de la qualité de l'eau (favoriser les cultures à bas niveaux d'intrants, le désherbage mécanique, la gestion des intercultures sans glyphosate, la création de prairie). Cet outil sera mobilisable sur les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) et les sites Natura 2000. Il permettra notamment de bonifier de 100 €/ha/an la MAEC création de prairie, éligible sur le PAEC de la Haute vallée de la Seugne.

c. Animation de la charte Natura 2000

De nombreux propriétaires et usagers ont été rencontrés pour présenter le dispositif de la charte Natura 2000, qui a pour objet de valoriser les bonnes pratiques de gestion de milieux naturels. De 2022 à 2024, ce sont 6 nouveaux propriétaires qui se sont engagés dans la démarche, dont 4 en 2024. De plus, 4 adhésions ont été renouvelées après être arrivées à échéance. Au total, 119 hectares sont préservés et engagés en charte Natura 2000.

d. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

L'animatrice Natura 2000 présente d'autres projets menés, hors mobilisation des outils Natura2000, tels que :

- l'intervention du lycée de l'Oisellerie pour la restauration d'une prairie de fauche à Barbezieux (convention de partenariat – intervention gratuite),
- l'entretien de la ripisylve de la Soute par le lycée Saint-Antoine (convention de partenariat, intervention financée par le SYMBAS, l'Agence de l'Eau et le Département de Charente-Maritime),
- la sensibilisation des élus communaux de St-Simon-de-Bordes et St-Hilaire-du-Bois avec la proposition de plans de gestion des parcelles communales dans le site Natura 2000,
- l'étude pour restaurer une zone d'expansion de crue et une zone humide fonctionnelle à l'ancienne pisciculture de Pons à Marjolance, suite aux actions de débroussaillage du site et d'analyse de pollution (financement Agence de l'Eau, Département de Charente-Maritime et potentiellement de la Région).

L'animatrice Natura 2000 indique que deux nouvelles interventions avec le lycée de l'Oisellerie sont programmées en 2025 pour restaurer une mégaphorbiaie à Reignac et une cariçaie à Barbezieux, des zones humides d'intérêt à préserver sur le site Natura 2000. L'intervention sera réalisée gratuitement par le biais d'une convention de partenariat.

3. Veille à la cohérence des politiques publiques et autres programmes d'actions sur le site Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 veille à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les programmes et politiques publiques : programmes Re'Source, SAGE Charente, PTGE Seugne, LIFE Eau et Climat Seugne, Commission Régionale Agroenvironnementale et Climatique (CRAEC), Plans Nationaux d'Actions (PNA) Papillons et Vison d'Europe, LIFE Vison, échange avec les organismes forestiers (CETEF/CNPF), échanges avec les Directions des Infrastructures (DI) pour les travaux d'entretien des ouvrages d'art et leurs aménagements ...

Au cours de cette présentation, Mme MONNEREAU donne la parole à l'un des techniciens rivière du SYMBAS, M. DOUMERET Fabien, pour présenter les actions menées de 2022 à 2024 sur le site Natura 2000, dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne. Une vidéo présentant les actions de restauration de la Seugne à Mont-Nougé à St-Grégoire-d'Ardennes en 2023 est ensuite présentée aux membres du COPIL.

Mme FONTENY, chargée de mission milieux aquatiques au Département de Charente-Maritime, précise que le Département participe au financement des actions du PPG du bassin de la Seugne et à l'étude de Marjolance.

M. DOUMERET, complète que les actions du PPG sont également financées par l'Agence de l'Eau.

L'animatrice Natura 2000 restitue également les actions menées dans le cadre du LIFE Vison et précise que deux agents du SYMBAS, dont Mme MONNEREAU, sont référents Vison d'Europe sur les départements de Charente et de Charente-Maritime, pour lever des doutes d'identification d'espèce

dans le cadre notamment des pratiques de piégeage du ragondin. Une vidéo du LIFE Vison est ensuite présentée aux membres du COPIL sur l'écologie du Vison d'Europe.

M. BRIAUD, Vice-Président du SYMBAS, demande si on a la connaissance précise des localisations de populations de Vison d'Europe et si cette espèce est concurrencée par le ragondin.

Mme MONNEREAU précise que les populations établies de Vison d'Europe sur les départements de Charente et de Charente-Maritime se situent sur les marais de Rochefort et la vallée de la Charente, en amont d'Angoulême. Cependant, le Vison d'Europe est également présent sur nos vallées et elle précise que le suivi mené dans le cadre du LIFE a permis d'affirmer que le Vison d'Europe occupe des territoires très vastes, pouvant s'étendre jusqu'à 150km de cours d'eau. Un jeune vison avait parcouru 70km de cours d'eau en une journée. L'ensemble de nos vallées est donc à préserver. Par ailleurs, elle précise que le ragondin est herbivore et ne prédate pas le Vison, à contrario du Renard ou des chiens par exemple.

Mme DELPECH, Maire délégué de Barbezieux-St-Hilaire et élue du SYMBAS, demande si l'espèce dégrade des milieux comme le ragondin.

Mme MONNEREAU informe que le Vison d'Europe gîte dans des gîtes déjà existants (anciens terriers, ronciers, végétation des bords de cours d'eau dans les touffes d'hélophytes, les racines, le bois morts). Il ne crée pas de trous dégradant les berges comme le Ragondin.

Mme SOLA précise que les pièges à ragondin doivent être obligatoirement munis d'une trappe à Vison d'Europe, permettant notamment aux femelles de s'échapper durant la phase d'élevage des jeunes, d'avril à juillet inclus.

M. VIDEAU, Maire de Clam et élu du SYMBAS, demande quelle communication est réalisée auprès des piégeurs.

Mme MONNEREAU informe qu'elle a pris contact avec la FREDON Charente-Maritime et l'AGRP17 (Association de Gestion pour la Régulation des Prédateurs) dans le but de proposer des formations locales, au plus près des piégeurs locaux. Ces structures l'ont informées que les piégeurs étaient déjà sensibilisés à l'enjeu du Vison lors des comités annuels.

M. GERVAUD (Maire de Mosnac et Vice-Président du SYMBAS) précise que les piégeurs doivent être agréés et se déclarer en Mairie. Ils déclarent ensuite leur bilan auprès de la DDT(M) et les Fédérations de Chasses, où les résultats sont ensuite affichés en mairie.

4. Les évaluations d'incidences et l'accompagnement des porteurs de projets

L'animatrice Natura 2000 rappelle qu'elle aide les porteurs de projet pour les informer des enjeux du site et peut préconiser des mesures pour ne pas impacter les espèces et habitats d'intérêt communautaire, mais n'a aucun pouvoir de police. Ce sont les services de l'État qui instruisent les dossiers.

La structure animatrice a été sollicitée pour 50 projets environ entre 2022 et 2024.

M. BRIAUD (élu du SYMBAS) s'interroge sur la démarche pour éviter les impacts sur le milieu naturel et réinforme du projet éolien sur la commune de Chantillac.

Mme MONNEREAU indique que les porteurs de projet doivent appliquer la mesure "ERC" Éviter, Réduire, Compenser pour limiter les impacts sur la biodiversité, les milieux naturels, ... Elle rappelle que le SYMBAS n'émet pas d'avis sur les projets soumis à évaluation d'incidences. Elle renseigne seulement les porteurs de projet sur les enjeux du site et peut préciser certaines recommandations.

5. Suivis scientifiques

De nombreux inventaires et suivis sont menés par l'animatrice Natura 2000 ou par des associations environnementales pour évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires visés par le site Natura 2000 : lépidoptère, odonate, végétation aquatique, Cistude d'Europe, pêche électrique, amphibiens, mammifères. Les populations d'espèces d'intérêt communautaire semblent être de petites populations éparses sur le site, leur état de conservation semble moyen/mauvais.

Les propriétaires sont ensuite sensibilisés aux enjeux de préservation des espèces observés et des actions sont menées pour les préserver : création de prairies sur des sites de ponte pour la Cistude d'Europe, mise en œuvre de zones refuges pour le Cuivré des Marais, retard de fauche des prairies, ...

Mme MONNEREAU laisse la parole à M. DUFEY, herpétologue à Nature Environnement 17, pour présenter les résultats du suivi des amphibiens sur 9 plans d'eau/mares du bassin versant de la Maine. Il explique qu'une faible diversité d'espèce et d'individu a été observée liée notamment à la dégradation des milieux naturels et à la présence d'espèces exotiques envahissantes telles que les écrevisses américaines.

L'animatrice fait part qu'elle a souhaité faire émerger un projet de suivi des boisements alluviaux et des espèces faunistiques forestières (chauve-souris, avifaune, coléoptères xylophages) dans le cadre de l'appel à projets 2025 Région/DREAL, en partenariat avec plusieurs associations environnementales et structures animatrices Natura 2000. En raison de protocoles de suivi non validés et d'un manque de temps disponible pour les associations environnementales, le projet sera reporté à 2026.

Cependant, dans le cadre de cet appel à projet, un nouveau suivi de la Cistude d'Europe sur les têtes de bassin versant de la Charente (Trèfle, Tâtre, Pharaon) sera déposé et soumis à validation.

M. DAVITOGLU précise que les pêches électriques ne visent pas des recherches spécifiques d'espèces d'intérêt communautaire mais visent à caractériser le peuplement piscicole. Il précise que c'est le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*) qui est présent sur le bassin de la Seugne et non le Chabot commun (*Cottus gobio*).

6. Les actions de communication/sensibilisation/animation

L'animatrice Natura 2000 s'attache à diversifier les actions de communication et de sensibilisation, pour proposer un panel d'outils variés afin de toucher un public plus important. Ainsi, des animations ont été organisées annuellement de 2022 à 2024 pour le grand public, les scolaires, les élus, les agents gestionnaires de la ripisylve. De plus, plusieurs moyens de communication ont été déployés : prêt de l'exposition itinérante sur la vallée de la Seugne, lettre d'information Natura 2000, articles dans la presse locale, articles pour les bulletins communaux, mise à jour des sites internet, ...

M. MAINDRON rappelle que le SYMBAS peut rédiger des articles pour les bulletins communaux, à la demande des collectivités.

L'animatrice Natura 2000 a également prit contact avec différents partenaires potentiels pour mener des actions de préservation de la biodiversité. Elle fait un point sur sa demande de sollicitation auprès de certaines communes du bassin versant ayant perçues une aménité rurale, du fait notamment que leur superficie communale était couverte de façon importante par un site Natura 2000.

7. Le bilan financier et temporel

L'enveloppe triennale financière attribuée pour l'animation du site Natura 2000 de 2022 à 2024 s'élève à plus de 135 000 euros. Les demandes de subvention pour l'animation de 2023 et 2024 n'ont pas été instruites par les services de la Région. L'animatrice Natura 2000 évoque quelques évolutions dans les critères de subvention.

Près des $\frac{3}{4}$ de l'animation fut consacré à l'assistance technique pour la mise en œuvre des actions de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'animation et la sensibilisation des usagers représentent environ 17% du temps passé. Le temps restant est partagé entre les suivis écologiques et l'assistance administrative.

M. MAINDRON affirme que le déclin de la biodiversité est avéré, mais que les actions de préservation doivent se poursuivre.

Mme SOLA ajoute que l'ensemble de l'équipe Natura 2000 de la Région est mobilisé pour cet enjeu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MAINDRON remercie les participants et lève la séance à 12h00.

Sans opposition dans un délai de 1 mois après la communication du présent compte-rendu, celui-ci sera considéré comme validé par l'ensemble des membres du COPIL. La présentation de la séance est jointe avec le présent compte-rendu.

A Jonzac, le 6 janvier 2025.
Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne,
Bernard MAINDRON

**SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE LA SEUGNE**
7 Rue Taillefer
17500 JONZAC

